



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les hommes atteints du cancer du sein doivent aussi être remboursés

Bruxelles, le 21 juin 2018 – Les hommes atteints du cancer du sein ne bénéficient pas des mêmes conditions de remboursement que les femmes. Cette inégalité de traitement constitue une discrimination directe fondée sur le sexe. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en collaboration avec Kom op tegen Kanker, la Fondation contre le Cancer, la Belgian Society of Medical Oncology, Borstkanker Vlaanderen, Borstkankerman et Vivre comme Avant, ont décidé d'adresser à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, une recommandation commune pour le remboursement aux patients masculins des médicaments contre le cancer du sein.

Nécessité de garantir le remboursement des médicaments également aux hommes

L'Institut et ses partenaires ont chacun constaté un manquement dans la réglementation concernant le remboursement des médicaments contre le cancer du sein. L'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) rembourse certains médicaments aux patientes atteintes du cancer du sein mais ne rembourse pas ces mêmes médicaments aux patients. Les hommes doivent dès lors payer eux-mêmes une partie de leur traitement. Le traitement d'un cancer du sein est coûteux, il varie de 550€ à plus de 7000€ par an¹. Cette différence de traitement constitue une discrimination directe fondée sur le sexe. Plusieurs hommes ont témoigné auprès de l'Institut, de l'ONG Kom op tegen Kanker et de l'ASBL Borstkanker Vlaanderen, des conséquences pénibles engendrées par le non-remboursement de leurs médicaments.

« Les patients masculins sont forcés de payer eux-mêmes certains médicaments, ils ne peuvent pas toujours suivre le traitement recommandé par leur médecin car le coût est trop important. Cette situation rend la maladie encore plus difficile à combattre pour les patients... Certains patients sont également décédés alors qu'ils avaient entamé des démarches pour dénoncer cette inégalité. Il est impératif d'adapter le cadre réglementaire pour remédier à cette inégalité et ainsi contribuer à augmenter les chances de survie des patients. », déclare Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

« Le cancer du sein est plutôt exceptionnel chez les hommes. En Belgique, 92 hommes sont diagnostiqués chaque année, contre 10.378 femmes. Les patients atteints de cancers rares sont particulièrement vulnérables. Souvent, ils ne savent pas dans quel hôpital ils peuvent obtenir les meilleurs traitements, le coût de ces traitements n'est pas (totalement) remboursé et les recherches sur leur maladie sont trop peu nombreuses. Kom op tegen Kanker accueille favorablement toute initiative visant à améliorer la situation de ces personnes. », explique Marc Michils, directeur de Kom op tegen Kanker.

¹ Chiffres du Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (CBIP)

L'Institut et ses partenaires recommandent au gouvernement d'adapter la réglementation afin d'assurer le remboursement des médicaments aux patients masculins atteints d'un cancer du sein, comme c'est le cas pour les patientes. Cet ajustement contribuerait à augmenter les chances de survie des patients.